

Présidence de M. Marc Le Fur vice-président

./...

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 810.

M. Jean-Paul Dufrière, rapporteur spécial. Il vise à traiter la situation de vingt-cinq supplétifs de statut civil de droit commun, en leur octroyant une allocation de reconnaissance – nous retrouvons cet amendement tous les ans, madame la ministre déléguée. (Sourires sur les bancs des commissions.) La somme correspondante est absolument minime, soit 104 875 euros. Si elle ne représente rien pour le budget de la France, elle représente tout pour les personnes concernées ; chacune se verra allouer 4 195 euros.

M. Pierre Cordier. On attend qu'elles ne soient plus que cinq ?

M. Jean-Paul Dufrière, rapporteur spécial. Je précise que la commission n'a pas examiné cet amendement, que je défends à titre personnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Vous avez de la constance, monsieur le rapporteur spécial.

M. Pierre Cordier. Cela nous change de la majorité présidentielle !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Habituellement, une dizaine d'amendements sont consacrés à ce sujet ! Ma réponse est inchangée : il est impossible, juridiquement, de faire droit à ces demandes. Aussi avons-nous emprunté d'autres voies pour traiter ces situations. Je n'étais engagée à ce que l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) contacte la vingtaine de personnes concernées, et il l'a fait. Certains des intéressés ont été aidés grâce au fonds d'action sociale de l'ONACVG – et continuent de l'être, si nécessaire – ; d'autres n'ont pas répondu, car ils n'avaient besoin de rien ; d'autres, encore, sont décédés. Ces cas ont donc été traités – j'en ai d'ailleurs transmis un bilan à la commission l'an dernier. Je demande le retrait de votre amendement, qui ne peut être appliqué juridiquement ; à défaut, mon avis sera défavorable.

(L'amendement n° 810 n'est pas adopté.)

./...

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 827 et 925. L'amendement n° 827 de M. David Habib est défendu. La parole est à M. Julien Aubert, pour soutenir l'amendement n° 925.

M. Julien Aubert. J'en profite pour reposer mes deux questions car j'ai l'impression que le Gouvernement ne veut pas répondre sur la programmation des crédits destinés aux harkis, et qu'en est-il des supplétifs de droit commun, c'est-à-dire de souche européenne ? On nous disait l'année dernière que c'était vingt-six personnes, et cette année vous nous dites vingt-cinq, madame la ministre déléguée... On voit bien la manière dont le problème est géré. Je ne suis pas d'accord avec l'explication qui consiste à dire qu'il y a une impossibilité juridique : le Parlement fait la loi et, par conséquent, a fortiori quand le Conseil constitutionnel a donné raison à des gens qui avaient droit à une allocation alors que l'administration avait joué la montre pour éviter de la leur donner, il faut en tirer les conséquences. On ne peut pas arguer d'une impossibilité juridique à indemniser pour passer par l'action sociale. En tout cas je le regrette parce qu'il n'y a pas d'impossibilité juridique, mais une absence de volonté politique. Vous avez dit les années précédentes que, de toute façon, ils n'avaient pas demandé à bénéficier de l'allocation de reconnaissance, mais je suis donc obligé de répéter qu'aucun collectif ne réclamerait ces droits s'il n'y avait des gens derrière qui demandent justice. L'argumentation du Gouvernement me laisse donc assez mal à l'aise.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

M. Jean-Paul Dufrière, rapporteur spécial. Comme j'ai défendu il y a quelques minutes un amendement similaire, l'avis est bien entendu favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Je voulais répondre bien sûr aux questions, mais le président va très vite.

M. Julien Aubert. Le président vous bâillonne ! (Sourires.)

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Je sais que tout le monde est satisfait du discours du 20 septembre du Président de la République à l'égard des harkis et de leurs familles.

M. Christophe Blanchet. C'est vrai !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Il complète totalement ce qu'avait mis en œuvre en 2005 le Président Chirac, que le Président Macron a d'ailleurs bien sûr évoqué dans son discours.

Plusieurs députés du groupe LR. Merci !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. Le texte à venir sera une loi de reconnaissance et de réparation, et qui prévoira aussi les moyens de réaliser cette dernière à travers une commission qui aura un double rôle puisqu'elle sera amenée à statuer sur les dossiers des personnes concernées et à recueillir leur parole. Ce texte devrait être présenté dans les semaines à venir, l'objectif étant bien entendu qu'il soit adopté avant la fin de la législature et de le mettre en œuvre le plus rapidement possible, les décrets à prendre étant assez simples. Pour tenir ces délais, nous avons besoin de

fonds et c'est pourquoi 50 millions d'euros ont été provisionnés pour sa mise en application dès son adoption. Peu importe l'échéancier, le nombre d'années, car il s'agit de traiter tous les dossiers au fur et à mesure. Le dispositif concernera les harkis et leurs familles, à ceux qui ont été reçus dans des conditions indignes par la République, dans des camps ou dans des hameaux de forestage. Ils seront les bénéficiaires de cette loi. Par ailleurs, nous aurons à revaloriser l'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère pour les veuves. Voilà tout ce que je peux vous dire à ce stade, mais le calendrier sera respecté et la mise en œuvre se fera dans le temps nécessaire pour traiter tous les dossiers.

(Les amendements identiques n°s 827 et 925 ne sont pas adoptés.)

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir les amendements n°s 864, 854, 856 et 863, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée. Ce sont des amendements à 10 euros. (Sourires.)

Mme Emmanuelle Ménard. En effet, monsieur le président, mais ce sont des amendements d'appel. Le premier amendement traite d'un sujet qu'on a déjà abordé mais, madame la ministre déléguée, je me permets de revenir à la charge parce que vous n'avez pas répondu à la question posée à plusieurs reprises : comment réparer le préjudice subi par les personnes de statut civil de droit commun qui ont épaulé l'armée française dans des missions civiles et dans des opérations militaires en Algérie, et dont les demandes d'allocations n'ont pas été entendues par l'administration du 5 février 2011 au 19 décembre 2013 ? Vous nous avez dit que c'était juridiquement impossible d'y faire droit, mais le Conseil constitutionnel leur a donné raison. Je voudrais savoir quel est l'argument juridique en vertu duquel il est impossible de faire droit à leur demande parce que, comme l'a rappelé mon collègue Aubert, nous continuons à être saisis par les associations. Cela ne concerne certes que vingt-cinq personnes, mais si les associations continuent à nous saisir, c'est bien qu'il reste un problème.

L'amendement n° 854 concerne le bleuet. Madame la ministre déléguée, lequel, du coquelicot anglais ou du bleuet français, est le plus répandu, le plus porté, le plus visible ? La réponse évidemment est sans appel parce que le poppy est porté par toute la classe politique anglaise et par la quasi-totalité des journalistes dans les médias, alors que le bleuet français se fait rare. Je propose donc que ce dernier soit distribué dans toutes les écoles de notre pays afin de sensibiliser notre jeunesse au sacrifice de nos anciens qui se sont battus pour que la France soit libre, de manifester notre reconnaissance à tous les blessés de guerre et de rappeler notre soutien aux victimes du terrorisme. Si vous parlez avec des enfants du bleuet à l'occasion du 11 novembre, ils savent rarement ce que c'est.

Quant à l'amendement n° 856, je dirai seulement, pour vous être agréable, monsieur le président, qu'il est défendu.

M. le président. Je vous remercie.

Mme Emmanuelle Ménard. Par contre, je vais défendre plus longuement l'amendement n° 863 parce qu'il concerne ma circonscription : dix-neuf associations et presque 1 400 anciens combattants forment les forces vives du comité d'entente biterrois, un comité actif qui a à cœur de porter le drapeau français à chacune de nos cérémonies ; ils sont absolument indispensables pour perpétuer la mémoire et pour montrer aux jeunes générations que le sacrifice des uns bénéficie aux autres, une présence dont la France ne peut se passer car ils permettent la transmission de l'amour du drapeau français. Mais ce dévouement pour la mémoire a un coût, celui des déplacements vers les cérémonies, des gerbes, des impressions, des envois postaux et des réunions, outre celui de l'adhésion qui parfois freine les anciens combattants aux petites retraites. Et, depuis le Covid, le nombre d'adhérents a chuté, non parce que plusieurs d'entre eux en seraient morts, mais parce que le volume des activités a baissé. C'est ainsi le serpent qui se mord la queue, et les subventions étant peu nombreuses, les associations peinent de plus en plus à organiser des événements.

M. le président. Je vous prie de conclure, ma chère collègue.

Mme Emmanuelle Ménard. Le comité de Béziers s'est dernièrement rendu à l'évidence : il ne pouvait pas, par exemple, organiser un voyage consacré à la Légion étrangère. Si les collectivités les aident, la disparition de l'enveloppe parlementaire a freiné les initiatives locales des anciens combattants et la compensation n'est pas là.

M. Fabrice Brun et M. Dino Cinieri. Une fois de plus !

Mme Emmanuelle Ménard. Mon amendement est donc simple : redonner les moyens à nos anciens combattants de perpétuer la mémoire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Dufregne, rapporteur spécial. Je précise que ces quatre amendements n'ont pas été discutés en commission. Dans le premier, vous revenez à votre tour sur la situation des vingt-cinq supplétifs, l'amendement suivant vise à attirer notre attention – j'y reviendrai aussi personnellement – sur la question du bleuet de France, une œuvre importante eu égard aux actions qu'elle permet de développer, notamment d'un point de vue social, l'amendement n° 856 porte sur la JDC, la Journée Défense et Citoyenneté, et donc sur la politique du service national en France que vous avez ainsi voulu mettre en lumière, et votre dernier amendement traite de la question des subventions à destination des associations d'anciens combattants, un sujet qui mérite en effet un débat. Comme ce sont quatre amendements d'appel, je suppose, chère collègue, que vous allez les retirer. Sinon, mon avis sera défavorable.

Mme Emmanuelle Ménard. Si j'ai des réponses !

M. le président. Sur l'amendement n° 910, je suis saisi par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine d'une demande de scrutin public. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces quatre amendements ?

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée. S'agissant des harkis européens, il y a une impossibilité juridique parce que la fenêtre juridique ouverte pendant deux ans s'est refermée, et que nous ne sommes plus en capacité légalement de régler ainsi le problème pour la vingtaine de personnes concernées. Mais j'y suis parvenue par d'autres moyens, je peux vous l'assurer. Concernant le bleuet, il y a une grande différence entre le modèle britannique et le nôtre : le premier repose essentiellement sur des fonds privés, l'équivalent de l'ONACVG n'existant pas. C'est donc un

modèle complètement différent. Chez nous, le soutien au monde combattant et aux anciens combattants s'effectue sur fonds publics via les crédits que votre assemblée s'apprête à voter, en particulier l'action sociale de l'ONACVIG. Le bleuet est une œuvre sous la forme depuis longtemps d'une collecte sur la voie publique, en voie de modernisation puisqu'il y a dorénavant une boutique en ligne et un site internet va permettre de recevoir des dons toute l'année et non plus seulement par la quête sur la voie publique. Ce dispositif a souffert quelque peu de l'absence de temps mémoriel en 2020 à cause de la pandémie, mais il se modernise et devrait progressivement retrouver les mêmes fonds et la même mobilisation. Vous avez raison : il faut mettre des bleuets dans toutes les écoles, et il faut le porter. Encourager les écoles et les enseignants à diffuser le bleuet, voilà une action que nous pourrions mener à notre échelle, je suis d'accord avec vous, parce que c'est un beau symbole de solidarité particulièrement fort, notamment envers nos blessés et nos pupilles de la nation. Enfin, les associations du monde combattant sont pour moi un sujet d'avenir. Elles perdent des adhérents parce que le monde combattant évolue, et que le nombre des anciens combattants diminue. Les jeunes anciens combattants, qui sont aujourd'hui environ 200 000, n'adhèrent pas encore aux associations. Les anciens des OPEX – opérations extérieures – poursuivent leur carrière et ne sont pour l'instant pas très intéressés par le monde associatif. Nous devons soutenir ces associations. Nous avons augmenté les crédits qui leur sont destinés : ceux-ci sont passés de 260 000 à 310 000 euros entre 2018 et 2019. Nous faisons nous aussi des efforts pour nous assurer qu'elles continuent de fonctionner et de mener des actions. J'ajoute, parce que j'ai été maire, que nous les incitons à se tourner, dans les territoires, vers les communes et les départements pour leur demander de les aider à agir localement. Cela fait aussi partie des politiques que mènent les élus locaux.

M. le président. La parole est à M. Philippe Michel-Kleisbauer, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Philippe Michel-Kleisbauer, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je ne reviens pas sur les supplétifs civils, madame Ménard, mais je veux évoquer le bleuet de France. Au nom de mes collègues de la commission de la défense, qui m'avaient confié le rapport pour avis de la mission Anciens combattant, mémoire et liens avec la Nation du projet de loi de finances pour 2018, nous avons fait un très gros travail en faveur du Bleuet de France. Nous avons en particulier entendu des représentants de France Télévisions, de la RATP, de La Poste, et le secrétaire général de la SNCF, M. Stéphane Volant. Ils ont permis que le Bleuet de France soit présent sur de nombreux sites internet et panneaux d'affichage. Il s'agissait de donner une nouvelle impulsion à ce qui existait déjà. Toute chose égale par ailleurs, nous rêvions d'être un peu meilleurs en sachant que nous ne parviendrions jamais à égaler le poppy britannique. Chers collègues, chacun et chacune d'entre vous peut s'adresser au Bleuet de France pour l'utiliser dans ses courriels. Vos administrés et tous les destinataires de vos mails seront ainsi à même de cliquer sur un lien vers le site sur lequel ils pourront faire un don, ce qui permettra au Bleuet de France d'affronter les effets financiers de la crise sanitaire. Concernant les JDC, l'énorme retard accumulé pendant la période de la crise du covid a pu être rattrapé grâce à une JDC numérique. Le 21 avril 2021, il avait totalement disparu. Je rappelle que cette journée permet chaque année de repérer à peu près 40 000 jeunes qui passent sous tous les radars et qui sont en rupture de ban avec tous les éléments de la société. Parmi ces jeunes, 30 à 33 000 sont renvoyés vers les missions locales qui peuvent les reprendre. Il s'agit donc d'un dispositif très puissant que nous devons tous soutenir.

(Les amendements n^{os} 864, 854,856 et 863, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)